

Lettre d'informations Belbeef asbl

janvier 2017 - www.belbeef.be



BELBEEF

Agriflanders

Belbeef sera présent à Agriflanders sur le stand du VLAM (Halle 1/ numéro de stand 1401).
Qu'avons-nous à vous offrir?

Un panneau d'affichage

A la demande des organisations agricoles, nous avons développé un panneau d'affichage qui peut être utilisé par les éleveurs certifiés intéressés afin de promouvoir la certification de leur exploitation. Les personnes de passage peuvent ainsi constater que l'exploitation est bien certifiée et que des bovins de qualité y sont élevés.



Ce panneau d'affichage vous sera proposé sur le stand d'Agriflanders au prix coûtant, c'est-à-dire 10 euros TVAC.

Nouveau portail pour les agriculteurs

En janvier, un portail pour les agriculteurs sera lancé, accessible aux éleveurs certifiés. De cette manière, les éleveurs pourront accéder à la base de données de Belbeef via un log-in. Tout d'abord, il permettra à l'éleveur de savoir pour quels distributeurs les bovins de son exploitation sont admissibles; mais en plus, les éleveurs seront en mesure de voir où leurs animaux sont abattus, découpés et finalement vendus. Cela va certainement améliorer la transparence du système. En effet, seuls les agriculteurs certifiés peuvent se connecter au portail, et consulter uniquement les données de leurs propres animaux, de sorte que la confidentialité des données puisse continuellement être garantie.

Pour plus d'explications sur cette application, vous pouvez nous rencontrer durant Agriflanders.

Venez donc nous rendre visite! (Halle 1/ numéro de stand 1401).



Nouvelle version du Standard Belbeef

Dans le début de l'année 2017, une nouvelle version du Standard Belbeef sera lancée. Les adaptations les plus importantes par rapport à la version précédente concernent le registre de contrôle et l'encouragement à utiliser des aiguilles à métal détectable.

Registre de contrôle

Dans l'application du Standard Belbeef au niveau des abattoirs, nous remarquons que lors de la lecture du passeport des bovins, quelques erreurs concernant les caractéristiques de naissance (sexe, race et robe) nous reviennent. L'exactitude des données de naissance est essentielle afin de savoir si un animal satisfait ou pas aux critères spécifiques des carcasses. Un enregistrement correct est également important afin d'éviter une diminution des primes.

C'est pourquoi, il prévu dans la nouvelle version du Standard Belbeef, que chaque éleveur participant doit contrôler au moins une fois par an l'exactitude des données de ses animaux (de façon électronique via cerise ou sur support papier).

Vous trouverez de plus amples informations sur les sites web www.belbeef.be, sous « nouveautés ».

Utilisation d'aiguilles à métal détectable et ICA

Dans la nouvelle version du Standard Belbeef, une recommandation supplémentaire va être ajoutée concernant l'utilisation d'aiguilles à métal détectable. Lors de toute injection de médicaments à un bovin, si un risque potentiel existe que l'aiguille se soit cassée sur l'animal, il sera dorénavant demandé à chaque responsable sanitaire de le mentionner clairement sur le document ICA du bovin. L'objectif est d'éviter un risque pour la sécurité alimentaire. De plus, Belbeef recommande aux agriculteurs d'utiliser de préférence des aiguilles dont le métal est détectable aux appareils de détection, de telle sorte que ces métaux puissent être retrouvés lors de la transformation de la carcasse.

Nous déménageons !

Début février, l'asbl Belbeef déménage vers d'autres bureaux à Tour & Taxis.

La nouvelle adresse est:

Avenue du Port 86C boîte 202
1000 Bruxelles

Les données de contact restent inchangées :

Tél.: 02/880 22 07
Fax.: 02/880 22 19

Convention AB

La convention liée aux antibiotiques fut signée par Belbeef le 30/06/2016, elle réunit les Autorités Fédérales et les acteurs des secteurs concernés par la réduction de la consommation d'antibiotiques dans le secteur animal. Cette convention a pour objectif, dans l'intérêt de la santé publique, de réduire au maximum l'utilisation des antibiotiques en médecine vétérinaire et dans les élevages.

La convention a été signée par les Ministres de la Santé Publique et de l'Agriculture ainsi que par les organisations sectorielles (ABS, BEMEFA, Boerenbond, FWA et pharma.be), les associations vétérinaires (UPV et VDV), les associations pour la santé animale (ARSIA et DGZ), les gestionnaires de cahiers des charges (BCV, Belbeef, Belplume, Belpork, Codiplan en IKM/QFL) et l'AMCRA.

Belbeef fait remarquer que l'utilisation d'antibiotiques est limitée dans l'élevage viandeux. Néanmoins, Belbeef s'engage à inciter ses membres à appliquer un usage optimal des antibiotiques. L'objectif est d'encourager l'enregistrement systématique chez ses membres de l'utilisation des antibiotiques dans la(les) base(s) de données destinée(s) à cet effet au moyen d'une recommandation qui paraîtra dans la nouvelle version du Standard Belbeef.

Adhésion d'Aldi

Le 2 octobre 2016, Aldi a adhéré à Belbeef en tant qu'acheteur de viande bovine Belbeef, qui est offert dans une première phase de démarrage dans un nombre limité de magasins. Les exigences spécifiques aux carcasses ont été adaptées comme suit: uniquement des jeunes taureaux nés en Belgique de maximum 24 mois et des bovins femelles de type viandeux nées en Belgique de maximum 84 mois. Pour ces vaches et ces taureaux, on tient compte du poids à chaud de la carcasse entre 350kg et 650 kg, d'une classification S ou E, et d'un engraissement 2(-/=/+) ou 3(-/=/+).

Les autres distributeurs qui utilisent déjà de la viande de bœuf Belbeef sont Carrefour, Delhaize, Colruyt, Okay, Lidl, Cora, Match, et Spar.